



## Aide d'urgence au sein de l'UE

FICHE-INFO ECHO

### Faits et chiffres

Près d'1,4 million de réfugiés et migrants sont arrivés par la mer dans l'Union européenne en 2015 et 2016.

Afin de garantir des conditions de vies dignes aux demandeurs d'asile pendant la durée de traitement de leur dossier, la Commission a débloqué € 650 millions pour la période 2016-2019.

Jusqu'ici, la Commission a contractuellement engagé plus de € 604,5 millions d'aide d'urgence pour les réfugiés de Grèce.

L'aide d'urgence vient compléter les actions menées par les États membres.

Protection civile et opérations  
d'aide humanitaire  
européennes

B-1049 Bruxelles, Belgique

Tél. : (+32 2) 295 44 00

Fax : (+32 2) 295 45 72

email :

[echo-info@ec.europa.eu](mailto:echo-info@ec.europa.eu)

Site internet :

<http://ec.europa.eu/echo>



\* Toutes les  
dernières fiches-  
info ECHO :  
[bit.ly/echo-fi](http://bit.ly/echo-fi)



L'aide d'urgence de l'UE aide les réfugiés et leurs familles à louer un logement urbain et leur fournit une aide en espèces. © UE/ECHO

### En bref

- L'Instrument d'aide d'urgence a été activé pour faciliter l'apport d'une aide européenne dans les États membres de l'UE fortement affectés par l'afflux de réfugiés et migrants.
- Les contrats pour le lancement des premiers projets, menés en Grèce par les partenaires de l'UE, ont été signés en avril 2016. Au total, plus de € 604,5 millions avaient été engagés contractuellement au mois d'avril 2018.
- D'ici 2019, jusqu'à € 650 millions de fonds européens seront mis à disposition d'organisations partenaires, comme des agences de l'ONU, la Croix-Rouge et des organisations non-gouvernementales.
- Là où d'autres instruments s'avèrent insuffisants, l'aide d'urgence de l'UE peut venir soutenir la réponse apportée aux catastrophes exceptionnelles aux conséquences humanitaires graves et étendues, dans un ou plusieurs États membres.
- Via cette aide d'urgence, l'UE est en mesure de financer des projets de sauvetage, de prévention et de soulagement des souffrances humaines, et de préservation de la dignité humaine.

## Situation et besoins humanitaires

Le règlement 2016/369 sur la fourniture d'une aide d'urgence au sein de l'Union européenne a été adopté par le Conseil le 15 mars 2016. Ce règlement autorise l'UE à intervenir sur base des besoins lorsque des catastrophes exceptionnelles se produisent sur son territoire. Il vise à sauver des vies, prévenir et soulager les souffrances humaines, et préserver la dignité humaine. D'après le règlement, l'aide d'urgence doit être :

- accordée et implémentée conformément aux principes humanitaires fondamentaux d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance ;
- activée lors de circonstances exceptionnelles, quand les autres instruments de l'Union européenne et de ses États membres s'avèrent insuffisants ;
- activée par le Conseil, sur base d'une proposition de la Commission ; et
- implémentée en étroite coopération et consultation avec l'État membre affecté, de sorte que l'aide vienne bien soutenir et compléter les mesures déjà mises en place au niveau national.

L'aide d'urgence de l'UE est implémentée par le biais des organisations humanitaires partenaires de la Commission, comme les agences de l'ONU, la Croix-Rouge et des organisations non-gouvernementales actives dans le secteur humanitaire, ainsi que les services spécialisés des États membres autres que celui affecté et bénéficiant de l'aide fournie. Le cas échéant, la Commission peut aussi directement financer des opérations d'aide, de secours et de protection, pour sauver et préserver des vies humaines lors ou au lendemain direct de catastrophes.

## Réponse humanitaire de l'Union européenne

Près d'1,4 million de réfugiés et migrants sont arrivés par la mer dans l'Union européenne en 2015 et 2016. Les capacités de gestion individuelles des États membres s'en sont retrouvées étendues à leurs limites. C'est pourquoi le Conseil de l'Union européenne a activé son Instrument d'aide d'urgence pour les aider à faire face à l'afflux actuel de réfugiés et migrants dans l'Union européenne.

Au mois d'avril 2018, la Commission européenne avait octroyé un total de plus de € 604,5 millions d'aide à la Grèce. Ces aides ont été implémentées par le biais de trois agences de l'ONU (le HCR, l'OIM et l'UNICEF), d'un consortium paneuropéen des sociétés de la Croix-Rouge, et de douze organisations non-gouvernementales internationales, à savoir l'Arbeiter-Samariter-Bund, CARE Allemagne, le Danish Refugee Council, l'International Rescue Committee, Médecins du Monde, Mercy Corps, le Norwegian Refugee Council, OXFAM, Save the Children, Terre des Hommes, Smile of the Child et Metadrasi.

Ces fonds ont permis d'organiser des soins de santé de base, de prendre de meilleures mesures d'hygiène et de construire des logements temporaires pour les personnes dans le besoin. Les projets financés par l'UE ont aussi permis d'assurer un approvisionnement en vivres et autres articles essentiels, comme des sacs de couchage, des couvertures et des articles d'hygiène personnelle. Depuis 2017, la situation en Grèce étant de plus en plus gérée de façon indépendante par les autorités grecques, les fonds d'aide d'urgence de l'UE ont été progressivement redirigés vers des solutions plus permanentes et plus dignes pour les réfugiés. L'initiative phare de cette phase de transition est le programme 'Aide d'urgence pour l'intégration et l'hébergement' (ESTIA), qui aide les réfugiés et leurs familles à louer un logement urbain et les dote d'une allocation en espèces régulière.